

AFR/RC29/R4 : Rapport des réunions

Le Comité régional,

Ayant étudié le document AFR/RC29/7 et les rapports des experts régionaux sur :

- politique et gestion pharmaceutiques ;
- santé mentale ;
- détermination des chiffres de planification par pays ;
- mesures d'assainissement de base.

Considérant que le Budget ordinaire de l'OMS est un facteur important pour le développement des programmes nationaux de santé et que l'application du modèle mathématique proposé au Budget Programme 1980-1981 pris pour base conduit à des distorsions ;

Tenant compte des avis exprimés par les experts régionaux,

1. FELICITE les experts régionaux de la qualité de leurs travaux ;
2. APPROUVE les mesures prises par le Directeur régional en vue de la mise en œuvre des recommandations ;
3. FELICITE le Directeur régional pour l'effort fait dans la rationalisation du processus de budgétisation en recourant à un modèle mathématique ;
4. DEMANDE au Directeur régional de :
 - i) poursuivre l'étude approfondie de la détermination des chiffres de planification par pays, comme recommandé par la Réunion des Experts régionaux, notamment en ce qui concerne l'élément de base à utiliser par l'application du modèle ;
 - ii) se servir des résultats de cette étude pour la formulation des prochains budgets programmes régionaux ;
 - iii) soumettre à la Réunion régionale du Programme et au Sous-Comité du Programme la répartition obtenue, afin que ces deux organes puissent faire les ajustements nécessaires au Budget Programme 1982-1983 ;
 - iv) faire rapport à la trentième session du Comité régional.

Septembre 1979, 29, 6